

## **FICHE n° 30 SUR L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES JARDINERIES FACE À LA COMPÉTITION CROISSANTE DES COMMERCES À GRANDES SURFACES**

Comité de travail sur la compétitivité de l'horticulture  
ornementale, environnementale et nourricière

### **Secteur(s) visé(s)**

- Commercialisation

### **Titre / Nom de l'action proposée**

Améliorer la compétitivité des jardinerie face à la compétition croissante des commerces à grande surface.

### **Description de l'action proposée (quoi)**

Outiller les jardinerie afin qu'elles puissent mieux rivaliser dans le commerce du détail (incluant les grandes surfaces) en se démarquant davantage comme les spécialistes de la vente du végétal et des matériaux liés à l'horticulture et à l'aménagement paysager (produits vivants ou inertes).

Trois moyens seraient privilégiés :

- Meilleure formation de la main-d'œuvre. En tant que marchand spécialisé, la jardinerie doit être en mesure de fournir des conseils à sa clientèle. La mise sur pied d'équipes spécialisées, par exemple une brigade en agriculture urbaine qui serait en mesure d'offrir des conseils précis aux consommateurs souhaitant jardiner à l'année, permettrait de fournir un service personnalisé se distinguant de ce qui est offert dans les grandes surfaces. Une formation adaptée à la jardinerie, donnée en milieu de travail, permettrait d'améliorer le service. Une telle brigade participerait à la mise en place d'un département d'agriculture urbaine en jardinerie.
- Développement d'une stratégie marketing mettant en valeur les particularités de la jardinerie. Rendre les jardinerie admissibles au Programme services-conseils leur permettrait de bénéficier d'un accompagnement en commercialisation.
- Les jardinerie pourraient développer l'offre de produits locaux afin de se distinguer. Une démarche de réflexion sur ce qu'est un produit local et sur le moyen d'identifier les végétaux du Québec est requise et pourrait être appuyée financièrement par le Programme de développement sectoriel.

### **Justification : contexte / objectifs / problématique que cette action veut résoudre (pourquoi)**

Les grandes surfaces représentent de sérieux concurrents aux jardinerie. Diversifiées, elles sont en mesure d'offrir d'autres biens et services, ce qui leur procure un avantage certain face aux jardinerie qui doivent composer avec la saisonnalité de leur segment de marché. Malgré notre désir de diversification, il est toujours ardu de compétitionner avec ce type de commerces, tant au niveau des prix qu'au niveau des marges de bénéfices. Il serait donc nécessaire d'avoir des outils ou des ressources pour que nous puissions davantage être en mesure de tirer notre épingle du jeu. L'objectif serait de tirer profit des spécificités de la jardinerie et d'assurer une expérience bonifiée aux consommateurs, qu'ils ne retrouveraient pas dans les autres commerces de détail et qui les amèneraient à privilégier la jardinerie.

**Impact\$ sur la compétitivité / retombées anticipées (qu'est-ce que cela va donner)**

Une reconnaissance par le public de la spécialisation et de l'offre de services bonifiée des jardinerie occasionnerait un achalandage plus élevé dans les jardinerie. Le chiffre d'affaires des jardinerie en serait augmenté, ce qui signifie plus de ressources pour les entreprises pour réaliser des projets de développement, mais également un accroissement du volume de vente de végétaux, et ainsi une incidence directe sur l'accroissement de la production ornementale québécoise (serre et pépinière). De plus, l'identification de l'offre de végétaux du Québec aura un impact positif sur les producteurs d'ici. Il ne faut pas oublier également qu'une proportion importante de producteurs de l'horticulture ornementale possèdent également leur propre jardinerie (environ 30 %), donc soutenir le développement des jardinerie se répercutera sur leur volume de production.

Par ailleurs, la valorisation du département d'agriculture urbaine au sein des jardinerie va contribuer à l'accroissement de l'autonomie alimentaire, objectif découlant de la Politique bioalimentaire du Québec.

**Principales étapes et échéanciers de réalisation (quand)**

1. Identifier précisément les besoins de formations ;
2. Déposer des demandes via HortiCompétences et Québec Vert dans le cadre du programme Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) de la CPMT en lien avec les besoins de formations identifiées ;
3. Déposer un projet pour mettre en place le service de brigade de l'agriculture urbaine au sein des jardinerie dans le programme PDS ;
4. Définir les besoins en termes de services-conseils pour les jardinerie ;
5. Évaluer la possibilité d'adapter le Programme Services-conseils pour pouvoir donner accès aux jardinerie aux services d'encadrement spécialisés.

**Coût et comment serait-elle financée (combien)**

Contribution des acteurs de l'industrie et enveloppe budgétaire existante des programmes gouvernementaux.

**Qui serait responsable de la réaliser (qui)**

Québec Vert et Jardinerie Québec

**Qui seraient les partenaires et pour quoi (avec qui)**

- Gouvernement,
- Québec Vert
- Jardinerie Québec et les jardinerie
- Fournisseurs locaux ou autres
- HortiCompétences
- CPMT, MESS
- MAPAQ

**Pour plus d'informations sur la fiche, contacter :**

Nom : Jérôme Giguère  
Tél. : 418-262-6304  
Courriel : jerome.giguere@botanix.com